

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mars 2026

PERMETTRE L'OUVERTURE DES BOULANGERIES TOUS LES JOURS DE LA SEMAINE -
(N° 2503)

N° AS25

AMENDEMENT

présenté par

M. Clouet, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amiot, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terreiroir, M. Aurélien Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité
--

Compléter cet article par l'alinéa suivant :

« III. – Les exonérations de cotisations sociales prévues à l'article L. 241-13 du code de la sécurité sociale ne s'appliquent pas aux établissements mentionnés au I du présent article, dès lors qu'ils ouvrent tous les jours de la semaine. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, le groupe parlementaire de La France insoumise entend supprimer les exonérations de cotisations sociales aux employeurs qui privilégient la maximisation de leurs profits à la santé de leurs salariés.

La présente proposition de loi poursuit la destruction méthodique du droit du travail, sans égard pour les conséquences sanitaires que cela implique pour les salariés.

En effet, le rapport annuel de la branche Accidents du travail et maladies professionnelles de la Sécurité sociale de 2024 montre que pour la quatrième année consécutive, la France fait face à une

dégradation de ses indicateurs de sécurité au travail, avec 1297 décès recensés en 2024, soit une moyenne de trois morts par jour. Le secteur de l'alimentation figure parmi les secteurs les plus exposés.

L'essor des pathologies psychiques (+9 % en un an et multipliées par deux depuis 2020) traduit la dégradation structurelle des conditions de travail : intensifications, sous-effectifs, réorganisations permanentes, pression psychique accrue. Pour preuve, les indemnités journalières représentent 46 % des dépenses de la branche AT-MP et augmentent de 10,8 % de plus qu'en 2023. La responsabilité des politiques néolibérales est en cause.

La généralisation du travail dominical par la loi dite « Macron » en est exemple criant. En effet, selon un rapport de l'Institut national de recherche et de sécurité, le dimanche apparaît comme la journée la plus à risque pour l'accidentologie au travail. Parfois un travail le dimanche constitue un second travail et engendre donc davantage de fatigue.

En ce sens, le travail le dimanche implique également une dégradation de la santé des salariés sur le long terme qui pèse in fine sur le budget de la Sécurité sociale. La récente étude de l'Université de Berne a démontré les dommages sanitaires qu cause le travail dominical : troubles du sommeil, dépression, maladies cardio-vasculaires et augmentation du risque d'épuisement émotionnel (Interdisziplinäres Zentrum für Geschlechterforschung (IFZG) der Universität Bern, « Auswirkungen von Sonntagsarbeit, 2025).

Or, les pathologies associées au travail dominical sont celles qui représentent une part croissante des dépenses de l'assurance maladie. Les maladies cardio-vasculaires et pathologies associées coûtent 29 milliards d'euros (14 % des dépenses) et la santé mentale représente 27,8 milliards (14 % des dépenses également).

Pourtant en dépit de leur responsabilité avérée, les employeurs bénéficient d'exonération de cotisations sociales de sorte à fragiliser le modèle de la Sécurité sociale et la capacité de leurs salariés à se soigner.

Ainsi, il n'existe aucune limite pour les employeurs à la recherche d'une rentabilité indexée sur le déclin sanitaire de leurs salariés.

Pour toutes ces raisons, le groupe parlementaire de la France Insoumise entend mettre fin à cette déresponsabilisation des employeurs et les contraindre à s'acquitter de leurs cotisations en réponse aux maladies qu'ils génèrent.